

**REGLEMENT TOMBOLA DE LA COMMISSION JEUNE DU HBH71  
AVEC SUPER TIRAGE POUR UNE VOITURE (type Citroen C1)**

ARTICLE 1

La commission jeune du HBH71 dont le siège social se trouve 42 avenue De Lattre de Tassigny 59190 HAZEBROUCK, organise une tombola avec super tirage.

Le tirage de la tombola avec super tirage aura lieu le vendredi 30 aout 2019

La tombola a pour but d'aider à financer les tournois et actions des équipes de la commission jeune du HBH71

ARTICLE 2

La tombola est ouverte à toute personne physique majeure.

ARTICLE 3

Quatre mille tickets d'une valeur de cinq euros l'unité seront mis en vente par les membres du HBH71 et de la commission jeune.

L'opération de vente des tickets se déroulera du 11/05/2019 au 29/08/2019.

ARTICLE 4

Chaque ticket correspondra à sa souche, sur laquelle seront obligatoirement consignés les NOM /PRENOM /ADRESSE/TELEPHONE du détenteur du ticket

La souche restera au HBH71

Aucun ticket perdu ne sera remplacé

Pour valider le gain il faudra obligatoirement présenter le ticket correspondant au numéro gagnant.

ARTICLE 5

Le tirage au sort de la tombola aura lieu le 30/08/2019 au HBH71 avenue de Lattre de Tassigny à Hazebrouck en présence du président du HBH71, ou d'un membre du bureau directeur, d'un responsable de la commission jeune.

Le tirage sera effectué sous contrôle d'un huissier.

Tirage filmé et retransmis en direct sur les réseaux sociaux (sous réserve technique)

Tirage dans l'ordre inverse de liste de lots.

Le super tirage pour le gain de la voiture aura lieu à la mi-temps du match de gala entre Dunkerque et Ivry le 30 aout 2019, sauf en cas d'application de l'article 6 du présent règlement.

## ARTICLE 6

Si moins de 3000 tickets ont été vendus au 29/8/2019, Le super tirage pour le gain de la voiture n'aura pas lieu.

## ARTICLE 6 BIS

Si moins de 500 tickets ont été vendus au 29/8/2019, la tombola sera totalement annulée et les participants seront alors remboursés sur présentation de leur ticket.

## ARTICLE 7

La voiture sera livrée au gagnant chez le concessionnaire lors d'une remise officielle. Les frais de mises à la route du véhicule restent à la charge du gagnant qui effectuera les démarches avec le garage, fournisseur du véhicule.

## ARTICLE 8

La liste des gagnants sera consultable sur le site du HBH71.  
Les gagnants seront contactés par téléphone.

## ARTICLE 9 – Limitation de responsabilité

Le présent règlement s'impose à tous les participants. Il ne donnera lieu à aucune interprétation et il ne sera pas répondu aux demandes téléphoniques ou écrites concernant l'interprétation du présent règlement.

En cas de force majeure, le HBH71 se réserve la possibilité d'annuler la présente tombola sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans ce cas, sur présentation du ticket, le HBH71 procédera au remboursement.

Le HBH71 ne pourra être tenu responsable d'un quelconque préjudice survenu à l'occasion de la participation à cette tombola.

## ARTICLE 10 : Informatique et Libertés :

Vos données sont traitées par le HBH71 en tant que responsable de traitement.

Les données ont pour finalité la participation à la tombola

Vos données personnelles en qualité de participants sont susceptibles d'être conservées pendant toute la durée de participation à cette tombola, sous réserve des obligations légales et réglementaires de conservation.

Vous disposez dans les conditions prévues par la réglementation :

- d'un droit d'accès : vous disposez du droit de prendre connaissance des données personnelles vous concernant dont nous disposons et demander à ce que l'on vous en communique l'intégralité.
- d'un droit de rectification : vous pouvez demander à corriger vos données personnelles notamment en cas de changement de situation.

- d'un droit de suppression : vous pouvez nous demander la suppression de vos données personnelles notamment lorsque ces dernières ne sont plus nécessaires.
  - Du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles en cas de décès.
  - D'un droit à la limitation du traitement : vous pouvez nous demander de limiter le traitement de vos données personnelles
- d'un droit à la portabilité des données : vous pouvez récupérer dans un format structuré les données que vous nous avez fournies.
- droit de retrait : vous avez le droit de retirer le consentement donné pour un traitement fondé sur cette base. Ce retrait vaut pour l'avenir et ne remet pas en cause la licéité des traitements déjà effectués.
- droit d'opposition : vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles notamment concernant la prospection commerciale à l'adresse ci-après.

Vous pouvez exercer vos droits sur simple demande en l'accompagnant d'une copie d'un titre d'identité à l'adresse postale suivante HBH71- Conformité – 42 avenue de Lattre de Tassigny, 59190 HAZEBROUCK.

Par ailleurs, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, 3 Place de de Fontenoy- TSA 80715-75334 PARIS CEDEX 07

Le 11 mai 2019